

DECRET N° 82-296 du 6 septembre 1982

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon CAPO CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du 2 Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Du 2 au 16 Septembre 1982, le Camarade Gratien Tonakpon CAPO CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant la période de congé du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 septembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MACP-MESRS
6 PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-